



2<sup>ème</sup> colloque de l'Institut de journalisme et communication

# Les médias et la peur

Les médias créent-ils ou reflètent-ils  
les peurs collectives ?

Université de Neuchâtel  
Aula des Jeunes Rives  
11 avril 2003  
14h30-17h30

*Recueil de textes préparatoires*





# Les médias et la peur

*Recueil de textes préparatoires pour le deuxième colloque  
de l'Institut de journalisme et communication (Université de Neuchâtel)*

*Aula des Jeunes-Rives, 11 avril 2003, 14h30-17h30*

## Table des matières

<i>La construction des peurs par les médias</i> , A. Maurice	5
<i>Quand les crimes et délits médiatisés suscitent la peur</i> , A. Dubied	11
<i>Les mots de la peur : médias et analyse du discours</i> , M. Burger	17
<i>Appel à la peur et discours populiste : le cas Blocher</i> , T. Herman	23
<i>Amplification et distorsion des peurs par les medias : quelques cas d'espèce</i> , G. Plomb	29
<i>Terrorisme et liberté des médias</i> , D. Barrelet	35
<i>La peur au temps de la catastrophe</i> , D. Cornu	41

Le colloque du 11 avril 2003 est ouvert à tous. L'entrée est libre. Ce recueil devrait permettre d'amorcer le débat autour de trois points :

- les peurs, dangers, menaces et risques contemporains,
- la construction de la peur dans les médias,
- l'évaluation critique des pratiques actuelles.

Pour plus d'informations :

[http://www.unine.ch/journalisme/colloque\\_peur.html](http://www.unine.ch/journalisme/colloque_peur.html)



## **LA CONSTRUCTION DES PEURS PAR LES MEDIAS**

**Prof. Antoine MAURICE (directeur de l'Institut de journalisme et communication, Université de Neuchâtel, journaliste à la *Tribune de Genève*)**

Dans *Bowling for Columbine*, un film de Michael Moore sur la violence intérieure des Etats-Unis, le documentariste montre des images fortes sur la peur qui surgit dans la société comme peur de l'autre. Derrière cet autre se profile le plus souvent le moi ou le nous, suggère-t-il aussi. Un personnage typique d'une Amérique robinsonienne profonde vit seul, retiré dans les montagnes, entouré de ses fantasmes sécuritaires et des armes à feu que ces fantasmes justifient. Rendue plus troublante par les attentats du 11 septembre 2001, cette interrogation remonte à la nuit des temps et de la conscience réflexive : l'autre qui nous effraie ne serait-il pas présent en tous et en chacun comme source de toutes les peurs ?

La peur du personnage de Moore est une émotion individuelle, tout comme l'émotion esthétique ou l'agressivité par exemple. La peur peut être collective, elle devient alors intéressante sur le terrain de la communication. La peur est dite communicative, alors que les angoisses seraient plutôt contagieuses. Elle se porte sur un objet extérieur (une personne, une situation, un danger), tandis que l'angoisse, qui plane, n'en a pas de visible. La terreur qui paralyse non plus. Si elles sont communicatives, les peurs collectives le sont principalement par les médias. La question que pose cette brochure en guise d'introduction au colloque du 11 avril est celle de l'articulation des peurs et des médias : les médias créent-ils les peurs, les reflètent-ils, les atténuent-ils ? Quelles conséquences déclenchent au sein de la société l'exposition et la diffusion des peurs ? Sans les médias, resteraient-elles nombreuses mais disjointes ? Peut-on parler d'un discours médiatique sécuritaire qui les réunit ? Les contributions qui suivent dans cette brochure, proposées par les enseignants de l'IJC, sont autant de pistes de réflexion destinées à ouvrir le débat du colloque entre professionnels et analystes de la communication.

### **Des menaces aux dangers et aux risques**

La présence de la peur dans les médias apparaît aujourd'hui massive comme les médias eux-mêmes, surtout à la télévision. La peur imprègne les contenus médiatiques que nous évoquons ici sous un angle socio-politique. Les peurs contribuent à la part de l'opinion publique qui a trait aux émotions, ce que les

théoriciens de l'agenda nomment attributs émotionnels. On a peur ensemble et la peur produit sans doute du lien social face aux multiples dangers, menaces et risques qui guettent. La peur diffusée est aussi une peur légitime, un déclencheur d'alarme et de réponse appropriée. Elle devient ainsi identitaire et d'autant plus qu'elle est parfois recherchée : plaisirs de la peur dans les sports acrobatiques ou dans la lecture des faits divers sanglants.

Il existait naguère un danger pour les sociétés occidentales (tout à la fois menace et risque) qui fixait les esprits et canalisait les peurs : la peur de l'autre, du loup soviétique contre lequel la guerre froide fut menée. L'Union soviétique s'est effondrée, la dissuasion et l'équilibre de la terreur ont fini par effrayer davantage le loup que les frileuses populations européennes qui vivaient dans son voisinage. Cependant la peur ne change pas de camp, elle change d'objet. S'il avait été commode de l'évacuer vers l'extérieur, la peur collective reste pourtant en nous. A l'abri de la grande peur occidentale du vingtième siècle s'est entrepris un travail infatigable de protection et de sécurisation des sociétés riches à la faveur de leur prospérité. Il en va autrement dans les sociétés du sud.

Aujourd'hui la mentalité de l'abri matériel et symbolique demeure. La volonté sécuritaire éclate dans sa profonde ambivalence sous la forme de sécurité préventive extérieure conduisant à l'attaque comme meilleure défense aux Etats-Unis. En Europe, elle commande une sécurité réactive intérieure progressiste (protéger ce qui reste de l'Etat providence et de l'environnement) ou conservatrice (maintenir nos privilèges économiques : pétrole et matières premières bon marché, haut niveau de vie).

## **Les peurs suisses**

Les peurs collectives d'aujourd'hui en Suisse sont de cette veine-là. Il s'agit toujours d'un substrat émotionnel mais également d'un ensemble de réactions, de comportements et d'objectifs profondément partagés par la société. Le contraire de la peur sur ces deux terrains émotionnels et factuels, c'est la sécurité. Psychologiquement, on cherche la sécurité par la peur mais l'on fabrique aussi de la peur par le discours sécuritaire. Un immense marché de la sécurité privée va des systèmes d'alarmes aux assurances tous risques, en passant par le gardiennage généralisé et par l'espionnage licite des citoyens (vidéo surveillance notamment). L'horizon de la peur reste l'autre, mais un autre de plus en plus rapproché de soi. Les sociétés nanties se barricadent contre les dangers potentiels du vol ou de la violence : ce faisant, elles se protègent aussi contre la vue du pauvre, *extra muros*,

qui attente à la légitimité de leur privilège. Telle est la peur du riche. Citons à cet égard le show sécuritaire du Forum de Davos (WEF) qui semble autant destiné à assurer les congressistes contre les menaces actuelles du terrorisme qu'à les rassurer sur leurs conditions de dirigeants.

Un survol des peurs médiatiques suisses inclurait les éléments suivants :

- Peur de la mort. Universelle, elle émet dans les sociétés riches un bruit de fond sur la santé et l'assurance sociale, toujours insuffisante. Le déficit financier et l'augmentation des dépenses de santé chroniques apparaissent corrélés au refus moderne de plus en plus répandu de la mort. Le thème médiatique est notamment celui de l'inégalité des soins, inégalité devant la mort.
- Peur de l'autre. L'altérité disruptive de la violence et de la guerre effraie une société suisse qui a banni cette dernière de son territoire depuis plus d'un siècle. Sortir, être expulsé par des forces incontrôlables hors de l'enclos protecteur de la civilité est au coeur du discours sécuritaire des médias.
- Peur du changement, de l'altérité transformatrice imposée par les facteurs extérieurs. Cette peur en Suisse recouvre celle de l'autre, longuement déclinée et, selon Uli Windisch, maîtrisée à travers le contrôle de l'immigration et du changement que l'altérité peut inscrire dans notre histoire. Le thème du Sonderfall Schweiz est hanté par les adaptations imposées, par l'irruption de l'autre dans le cercle du nous national, qui nous oblige à changer, voire à renoncer aux dispositifs consensuels sûrs : fédéralisme, démocratie directe, gouvernement collégial, armée de milice. D'où encore le Forum de Davos comme exorcisme médiatique de la modernité offert par la Suisse : essayer de rapatrier dans le plus familier et le plus rassurant des paysages alpins les forces désintégratrices de la modernité.
- Peur du manque. C'est l'appréhension moderne de la pauvreté dans les sociétés riches qui prend soit la forme de la peur l'autre proche – le pauvre –, soit, plus caractéristique, la peur de manquer du nécessaire immatériel – une sorte de minimum vital affectif et relationnel. Thème médiatique : les courriers, lignes du coeur et de la solitude.

Sur ces peurs exogènes se greffe une peur intérieure contre laquelle Franklin Roosevelt mettait en garde ses compatriotes à la veille de la Deuxième Guerre : la peur de sa propre peur. Elle prend en Suisse, en dépit du libéralisme affiché du discours officiel, « soyez entreprenants et prenez des risques », le tour d'une peur fabriquée du risque. L'alarmisme assurantiel – s'assurer contre les dangers les moins probables de la vie moderne – revient psychologiquement à la peur du manque de contrôle. Il s'agit de risques construits qui résident au moins autant en

soi-même que dans le monde. Traduction médiatique de cette hyper peur : « vous avez non seulement le droit, mais le devoir d'avoir peur des risques et de vous en prémunir ». À l'image des médias, les assurances mettent les peurs à l'agenda, créent à la fois le poison et l'antidote.

## **Le discours sur la sécurité**

Face à l'insécurité moderne, les médias n'inventent pas la réalité des dangers, risques et menaces. Les risques changent avec le temps ; la mise en évidence du *Principe responsabilité* (Jonas 1979) et l'avènement, dix ans après, d'un nouvel ordre géopolitique sont deux marques fortes de la réalité contemporaine des risques.

Cependant, les médias construisent la réalité en la concevant aussi bien qu'en l'émotionnalisant pour leurs milliers d'usagers. Ils formatent, c'est-à-dire qu'ils n'inventent pas le discours sur l'insécurité, mais ils en choisissent l'exposition, les mots, le récit et la problématisation (quels sont les thèmes et les urgences). Ils fixent l'ordre du jour conceptuel et émotionnel de la réalité vécue.

Ils socialisent la peur en la diffusant dans le corps social et en tombant d'accord entre eux sur ses termes de référence. Ils font leur travail, dira-t-on, lorsqu'ils formulent et socialisent les peurs. Mais en minimisant les risques (« nos lacs sont des cloaques, mais la baignade reste merveilleuse »), ou plus souvent en les accentuant par un alarmisme délibéré et généralement vendeur (« je te fais part de mes peurs et légitime ainsi les tiennes »), ils prennent des responsabilités qui passent souvent inaperçues dans les rédactions.

## **Références bibliographiques**

*Baromètre 2002*, publication du Crédit Suisse sur les soucis et les peurs des Suisses.

*Communications*, n° 57 : « Les peurs », Paris : Seuil, 1993.

DELUMEAU, Jean, *La peur en Occident, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Fayard, 1978.

*Esprit*, « La peur, ses logiques et ses masques », supplément d'octobre 2002.

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris : éd. Du Cerf, 1990 (éd. originale en allemand 1979).

*L'Illustré*, « La violence partout », n°5, 29 janvier 2003.

MANNONI, Pierre, *La peur*, Paris : PUF, 1988 (2<sup>e</sup> éd.).

—, *Un laboratoire de la peur, terrorisme et médias*, Marseille : Hommes et perspectives, 1992.



MAC COMBS, Maxwell, SHAW, Donald et WEAVER, David, *Communication and democracy*, Mahwah : Lawrence Erlbaum, 1997.

WINDISCH, Uli, *Suisse-immigrés : quarante ans de débats (1960-2001)*, Lausanne : L'Âge d'homme, 2002.



# QUAND LES CRIMES ET DELITS MEDIATISES SUSCITENT LA PEUR

**Annik DUBIED**, chargée de cours à l'Institut de Journalisme et communication (UNINE) et maître-assistante dans le DEA communication et médias et au Département de sociologie (UNIGE)

Serions-nous tous pris dans ce cercle infernal où nos angoisses existentielles sont relayées par des informations encore plus angoissantes, qui confortent nos peurs et nous poussent à en savoir toujours davantage, pour justifier ces peurs autant que pour tenter de les exorciser ?

(M. Lits, « La peur entre les lignes. Peur, mode d'emploi », in *La peur, la mort et les médias*, 1993)

Dans un texte très court intitulé « La proximité du réel », Clément Rosset mène une intéressante réflexion sur la nature de la peur. J'aimerais la reprendre ici pour la confronter à l'un des enjeux essentiels de la médiatisation de la peur : la mise en scène des crimes et délits dans nos médias contemporains. Cette confrontation permettra de soulever un maximum de pistes de réflexion sur le problème complexe des rapports entre peur et médias.

## **Les « ingrédients de la peur » : réel, imagination, incertitude des identités, proximités...**

Pour Rosset, la peur ne se focalise pas sur l'irréel (les fantômes, les ombres, le surnaturel...) ; elle est bien une peur du réel. Néanmoins, ce n'est pas le réel advenu et perçu qui fait peur, mais bien le réel en tant qu'il est anticipé par l'imagination, juste avant qu'il ne surgisse :

C'est bien toujours – en dernière analyse – le réel qui fait peur ; mais pas lorsqu'il est directement perçu, plutôt lorsqu'il baigne encore dans le flou de l'imagination qui en anticipe la perception. (Rosset 1982)

Pourquoi ? Parce que l'imagination fonctionne sur une part d'incertitude :

Mais cette incertitude de la peur (incertitude quant à soi et quant à toute chose) est au fond celle de toute imagination, et particulièrement de l'imagination la plus ordinaire du réel, celle qui anticipe sans cesse la réalité au fur et à mesure que celle-ci se réalise, devient présente. (Rosset 1982)

L'objet qui suscite la peur est donc toujours quelqu'un ou quelque chose d'incertain, qu'on a du mal à déterminer. C'est par conséquent à l'identité que l'incertitude a trait avant tout, celle des autres (« qui est-ce ? ») ou des objets du monde (« qu'est-ce que c'est ? »), mais aussi la sienne propre (« qui suis-je ? »). Rosset notera d'ailleurs en conclusion que la peur originelle est avant tout une peur de soi-même : « peur de la peur », peur de ne pas réagir correctement, peur de sa propre frayeur...

La peur est donc bien une peur du réel à survenir. Par conséquent, elle n'est jamais aussi présente que lorsqu'il y a proximité, de quelque nature que ce soit, de temps, de lieu, mais aussi de situation....

De ce que l'épreuve de la peur se confond avec l'appréhension du réel (de ce qu'il y a en lui de constitutionnellement imprévisible et par conséquent d'inconnu) il s'ensuit que la peur intervient toujours de préférence lorsque le réel est très proche : dans l'intervalle qui sépare la sécurité du lointain de celle de l'expérience immédiate. (...) La peur n'a de raison d'être qu'un peu avant l'arrivée : quand le réel n'est ni lointain ni présent, mais tout près. (...) c'est toute proximité qui est inquiétante. (Rosset 1982)

Proximité du réel, imagination, identités incertaines et proximités (tout court) semblent donc être pour Rosset les ingrédients d'une "bonne" peur. Je les reprends ici pour les confronter à une peur d'un type particulier, que j'appelle, avec Marion (1998 : 50), « peur médiate », car elle naît au contact du réel médiatisé, et non pas du réel tout court (« peur immédiate », dans les termes de Marion). Ces « ingrédients de la peur » vont me permettre de relire et de mettre en perspective une expression importante (quantitativement et qualitativement) de la peur dans et par les médias : celle du crime ou du délit médiatisé.

Pour ce faire, je reviendrai successivement sur le problème du nombre des crimes et délits rapportés dans la presse (et sur les statistiques qui y sont liées), sur leur visibilité et sur la spectacularisation de leurs mises en scène médiatiques.

## **Le Quantitatif de la peur : les chiffres de la criminalité dans les médias**

Je note d'abord l'abondante présence médiatique des désormais fameux « chiffres de l'insécurité ». Ces chiffres, en présentant un danger plus ou moins déterminé (qu'est-ce ? ou qui est-ce ?), qui guette tout près (proximité) et semble se présenter partout (où est-ce ?) offrent les ingrédients essentiels pour que la peur puisse surgir. Et je note, à la suite de bien d'autres (*Médias. L'info sur l'info*, avril-mai 2002, ou Grevisse, Guyot et Lits 1993 : 130-131 et 147-151), la difficulté de ces chiffres et

de leur présentation médiatique : interprétés souvent à la lettre, parfois simplifiés, ils présentent une réalité conditionnée par bien d'autres facteurs que l'augmentation ou la diminution des infractions : le nombre de plaintes ou la manière de donner suite aux plaintes peuvent par exemple faire augmenter radicalement ces chiffres, alors que les infractions n'ont pas forcément augmenté.

Je note ensuite que si les chiffres sur le nombre d'infractions ne manquent pas dans les médias, ceux qui décriraient le public des médias qui les rapportent le plus volontiers, eux, sont plus difficiles à trouver. Pour le seul fait divers<sup>1</sup>, les quelques rares études en la matière suggèrent pourtant des pistes éclairantes (Auclair 1970 : 148-177, Argiolas 2000 : 3) : les lecteurs de faits divers seraient en majorité des gens relativement isolés socialement (femmes au foyer, retraités).

(...), les êtres, plus que d'autres sensibles, même inconsciemment, à la non-nécessité, à la contingence de leur situation. (...) à travers le fait divers, le lecteur de la presse populaire vivrait sur le mode imaginaire ce même rapport dans ce qu'il a de plus intime et peut-être de plus inavouable : l'abdication devant le sort, la soumission à la fatalité, à un Etre purement contingent. (Auclair 1963 : 906)

Cette étude, quoique très ancienne, n'en montre pas moins la nécessité de chiffres portant sur d'autres réalités, et par exemple sur les « publics de l'insécurité » (pondérés par classes sociales, sexes...) :

Plusieurs enquêtes sociologiques ont même démontré (...) [que] les catégories sociales ayant le plus fort sentiment d'insécurité sont paradoxalement celles qui ont le moins de risques objectifs de subir un crime ou délit, et inversement. (*Médias. L'info sur l'info*, avril-mai 2002 : 47)

Si les chiffres semblent donc à même d'aider à comprendre cette première forme possible de « peur médiata » et la subtilité infinie de ses conséquences concrètes, ce ne sont peut-être pas ceux dont les médias parlent le plus.

## **Le Quantitatif réel et le Quantitatif médiatique: le nombre des crimes et délits dans les médias et leur visibilité**

Lorsque ce ne sont pas les chiffres de l'insécurité qui font la une, ce sont bien souvent les récits de crimes et délits qui les relaient. Ils peuvent, eux aussi, être nombreux et donner l'impression d'une menace indéterminée (Où ? Qui ? Quoi ?) – et donc, pour Rosset, effrayante –, mais omniprésente et proche. Se pose alors un problème différent, mais du même ordre que celui des chiffres de l'insécurité : le fait divers, en particulier, n'est pas un indicateur fidèle de la réalité statistique. Autrement dit, ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup d'agressions de personnes âgées ou de crimes contre les enfants dans les médias à un moment donné que ceux-ci ont

augmenté dans la réalité. Ces «poussées de fièvre» médiatiques sont par contre, souvent, le signe d'une préoccupation sociale, d'une peur (!) qui s'exprime dans et par les médias. Le fait divers, mauvais indicateur quantitatif, est par contre un excellent indicateur symbolique : on peut lire à travers lui les espoirs, les mythes, les plaisirs, mais aussi les peurs d'une société (Dubied et Lits, 1999, 78-101). Les chiffres ne sont plus, ici, représentatifs d'une réalité (toujours à interpréter... cf. *supra*), ils indiquent une quantité de « bruit médiatique », qui peut et doit être interprétée dans un tout autre registre.

Un organisme d'étude des médias, TNS Secodip (repris dans *Médias. L'info sur l'info*, juin-juillet 2002 : 22), calcule d'ailleurs régulièrement ce qu'il appelle l'UMB (Unité de Bruit Médiatique). Prenant en compte le temps consacré par un média à un sujet, le nombre de ses lecteurs ou téléspectateurs, cela sur environ 80 médias, il en vient à noter quel est le sujet qui a volé la vedette aux autres dans les médias. En juin 2002, il note que l'insécurité tient, depuis un an, le haut du pavé dans les médias français... Sans épiloguer sur ce fait précis, on note que la hiérarchisation de l'information, le temps ou l'espace de sa diffusion changent donc grandement l'impact d'un crime ou d'un délit médiatisé, et que l'espace médiatique consacré à l'insécurité peut tout à fait être sans commune mesure avec son extension dans la réalité.

### **Le Qualitatif de la peur : la rhétorique du cas particulier**

C'est ainsi que des cas particuliers (tel crime, tel délit) peuvent en venir à vampiriser l'actualité, voire même à structurer l'appréhension de la réalité. Je me limiterai à évoquer deux exemples de ce que j'appelle la « rhétorique du cas ».

Il y a ces faits divers qui font peur par leur retour incessant, même s'ils se limitent à des infractions mineures (les vols de sacs à main commis sur des personnes âgées, par exemple) et que chacun occupe peu d'espace médiatique lorsqu'il "sort". Ceux-là sont ceux qui [Sont] arrivé[s] près de chez vous (proximité). Ces faits divers récurrents ont tendance à insister sur la proximité de l'agression et renforcent un sentiment de peur souvent généré par la rumeur (« je ne l'ai pas lu, mais un ami m'a raconté... ») (Du Busquiel, 1993, 117-118). Peur qui, note l'auteur de cette étude, semble jouer un rôle de reliance, d'identité collective. La peur médiatique semble dans ce cas créer un lien social qui lui permet de se relancer... ou première expression de ce cercle vicieux évoqué en exergue.

A l'extrême inverse, il y a ces faits divers si spectaculaires qu'ils font oublier qu'ils sont ponctuels. Les plus frappants parmi eux sont ceux qui traitent des tueurs

en série. C'est alors la peur « juste avant l'arrivée » qui prend le dessus, assez naturellement puisque souvent, une grande partie des extraits médiatiques sont publiés sans qu'on en connaisse le coupable (qui est-ce ?) (Dubied et Lits, 1997). Ces récits sur plusieurs semaines fonctionnent d'ailleurs sur des jeux de suspens qui stimulent l'imagination et l'attente du lecteur. « (...) [L]'imagination d'un mal l'emporte en puissance d'effroi sur l'épreuve directe du même mal (...) », disait Rosset... Néanmoins, il faut, à la manière de Duclos, aller au-delà de la "simple" médiatisation de ces faits, pour s'interroger sur leurs sens :

Nous gagnerions donc un temps précieux (...) à substituer [par exemple] à la question: «les médias poussent-ils au crime ? », la suivante: « pourquoi une culture va-t-elle chercher dans le criminel, et spécialement dans le meurtrier multiple, la matière de ses émotions, de ses pensées, de ses façons de faire ? » (Duclos 1994 : 18)

Dans le cas des récits médiatiques sur des tueurs en série, on constate que raconter les événements anxigènes permet de fixer l'angoisse sur un objet – le personnage principal (lorsqu'on le connaît), ou à défaut une logique d'actions (il est fou, il joue avec les vies comme dans un jeu de l'oie). Les médias permettent alors, même temporairement, de regagner du sens sur l'insensé. Un vieux réflexe...

Pour combler ce manque, ce vide générateur d'angoisses existentielles [celui généré par les grandes questions sans réponses], l'homme, cet animal doué d'imagination, s'est mis à raconter des histoires. (...) La peur a toujours été là et a toujours été narrativisée pour être tant soit peu maîtrisée. (Lits 1993 : 17-18)

Parfois, néanmoins, il arrive aux médias, après l'effort d'explication, de relancer, volontairement ou non, la peur : « il a tué six fois...jusqu'à maintenant! » (Dubied et Lits, 1997 : 125). On en vient alors à la seconde expression de ce cercle vicieux décrit en exergue, qui dit en quelques mots tous les paradoxes de la peur dans et par les médias, à la fois nécessaire manière de maîtriser les contingences de l'existence humaine et catalyseur qui relance l'effroi. Une des grandes questions reste sans nul doute la question du « comment » (brièvement évoquée ici sous sa forme « combien »), avec son cortège de questions déontologiques. Elle sera abordée dans les textes suivants.

## Notes

1. Les faits divers ne rapportent pas exclusivement des crimes et délits (ils peuvent se concentrer sur des éléments étonnants, drôles, insolites...), raison pour laquelle je n'évoque le fait divers qu'occasionnellement dans ce texte.

## Références bibliographiques

### *Articles de magazines et de sites Web:*

« Bruit médiatique: L'insécurité, plus forte que tout », in *Médias. L'info sur l'info*, n°2, juin-juillet 2002, pp. 22-23

DUCLOS, Denis, —, « Violence, culture et société. Pourquoi tant de tueurs en série aux Etats-Unis? », in *Le Monde Diplomatique*, août 1994, pp. 26-27

« Insécurité: le malaise des chiffres / La <fabrication des statistiques de la délinquance> », in *Médias. L'info sur l'info*, n°1, avril-mai 2002, pp. 46-47

MONGIN, Olivier, «Faut-il censurer les films sanguinaires? Les nouvelles images de la violence », in *Le Monde diplomatique*, août 1996, p. 25

SCHNEIDER, Pierre-Yves, «Un fait divers de trop. Télévisions irresponsables ou complices?/ Décryptage », sur [Tocsin.net](http://www.tocsin.net) (site d'analyse des médias), <http://www.tocsin.net/dossier/faitdivers/index.htm>.

### *Articles scientifiques, chapitres d'ouvrages et ouvrages :*

ARGIOLAS, Sébastien, «Le Nouveau Détective: une mutation réussie », in *Presse News*, n°127, 16 mars 2000, p. 3.

AUCLAIR, Georges, « Fait divers et pensée naïve », in *Critique. Revue générale des publications françaises et étrangères*, octobre 1963, pp. 893-906.

—, *Le Mana quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*, Paris : Anthropos, 1970 (pp.148-157 sur le public du fait divers).

DUBIED, Annik et LITS, Marc, «L'affaire du dépeceur de Mons. Jeux de piste criminel et <cadavres exquis> », in *L'année des médias 1997*, Louvain-la-Neuve : Académia-Bruylant, 1998.

—, *Le fait divers*, Paris : PUF (Que sais-je?), 1999.

DU BUSQUIEL, Philippe J., « C'est arrivé près de chez nous. Presse locale et récits d'agression », in *La peur, la mort et les médias*, Louvain-la-Neuve : Editions Vie Ouvrière, 1993, pp. 107-119.

DUCLOS, Denis, *Le complexe du loup-garou. La fascination de la violence dans la culture américaine*, Paris : La Découverte (Essais), 1994.

GREVISSE, Benoît, GUYOT, Jean-Claude et LITS, Marc, «Des chiffres qui font peur. Quand La Dernière Heure enquête sur l'insécurité », in *La peur, la mort et les médias*, Louvain-la-Neuve : Editions Vie Ouvrière, 1993, pp. 119-159.

LITS, Marc, « Du grand méchant loup au reality shows. La peur, les médias, le lecteur », in *La peur, la mort et les médias*, Louvain-la-Neuve : Editions Vie Ouvrière, 1993, pp.17-31.

MARION, Philippe, « Petite médiatique de la peur », in *Protée. Théories et pratiques sémiotiques*, printemps 1993.

ROSSET, Clément, « La proximité du réel », in *Traverses*, n°25, juin 1982.



# LES MOTS DE LA PEUR : MEDIAS ET ANALYSE DU DISCOURS

**Marcel BURGER, Chargé de cours à l'Institut de Journalisme et Communication (UNINE), Maître-assistant à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne (Centre de Recherches en Linguistique Textuelle et Analyse des Discours)**

## **Les drames du monde, la peur des hommes et les médias**

Les observateurs des médias et les médias eux-mêmes, dénoncent régulièrement la tendance qui consiste à induire de la peur chez l'audience pour mieux vendre de l'information. A trop dire la peur, remarque-t-on, on court le risque de légitimer une panique collective et de provoquer une censure de la part des politiques. A l'inverse, dire trop peu la peur, ou pas assez explicitement, c'est favoriser une sorte d'anxiété collective tout aussi néfaste à l'équilibre du corps social<sup>1</sup>.

Il y a donc des peurs qui se disent volontiers et d'autres qu'on tait. Mais il y a aussi, pour le coup, des peurs dignes et d'autres illégitimes. Les unes et les autres s'accordent parfois. Ainsi, pour donner deux exemples caricaturaux, la peur induite par la catastrophe de Tchernobyl est-elle longtemps présentée par les médias comme injustifiée. Elle est par conséquent peu dite. Au contraire, la peur induite par le thème archétypique de l'insécurité nous est toujours dite à satiété, que son ancrage soit le monde en général ou l'une de ses régions particulières<sup>2</sup>.

Parce qu'il s'ancre dans les drames du monde, le discours des médias a partie liée, bon gré mal gré, avec le sentiment de peur collective<sup>3</sup>. Certes, se pose alors la question éthique, sociologique et juridique de l'attitude des médias à adopter face à la peur. Mais se pose aussi de manière décisive celle de la formulation même de la peur. Comment dire la peur ? A défaut de réponse tranchée, on peut réfléchir aux jeux de langage actuellement pratiqués par les médias ainsi qu'à leurs enjeux considérés à l'aune des théories et de la méthodologie de l'analyse du discours<sup>4</sup>. Car les mots de la peur – ou mieux : les mots médiatiques de la peur – nous informent aussi des stratégies de communication qui les sous-tendent, tout comme ils révèlent certains impensés de la pratique journalistique.

## Les mots de la peur

A ce titre, on connaît bien les « mots piège » étudiés par Bonnafous (1994)<sup>5</sup>. Pour cette auteure, si les médias écrivent volontiers « le régime cubain » ou « le régime de Bagdad » plutôt que « le régime de Paris » ou « le régime américain », c'est essentiellement par habitude et pas pour entériner sciemment la valeur idéologique ajoutée aux mots. Or, celle-ci contribue justement à entretenir ou à générer des sentiments comme la frustration, la crainte ou la peur. Il est dès lors recommandé d'en tenir compte<sup>6</sup>.

En fait, le phénomène de l'idéologie témoigne bien que les langues assimilent, pour les intégrer aux mots, les valeurs et les sentiments du corps social. Il y aurait un lexique à constituer de tous les mots permettant de dire une peur, selon les sociétés et les cultures : mots de la mort, mots de la maladie, mots de tous les maux qui touchent l'humain. De là, on peut répertorier dans un texte des médias les contenus pertinents et les quantifier. Mais l'analyse du discours, comme science, s'intéresse moins aux contenus des mots pour eux-mêmes qu'aux stratégies qu'ils sont supposés réaliser dans le cadre d'une pratique sociale particulière, ici la pratique médiatique.

Un des atouts de l'analyse du discours est de montrer que, en dépit de la linéarité d'un texte, les mots ne se situent pas au même niveau, mais entretiennent des liens hiérarchisés. Il importe alors de repérer dans un texte médiatique les moments où apparaissent des « mots de la peur » pour leur assigner une valeur<sup>7</sup>.

## Les niveaux du sens

À fin d'illustration, considérons le titre de la rubrique économique de la Tribune de Genève (1), ainsi que la manchette du Temps (2) :

(1) Selon Greenspan, // **"L'Irak devrait doper la reprise"** (*Tribune de Genève*, 12.02.2003)

(2) CONJONCTURE 130 000 chômeurs // **et toujours aucun plan de relance** (*Le Temps*, 9.01.2003).

Dans les deux cas, le texte est sous-tendu par la peur d'un marasme économique, respectivement dû à une guerre possible contre l'Irak et à une mauvaise conjoncture suisse. Dans chacun de ces courts textes, on peut isoler deux contenus dont les frontières sont indiquées par les barres obliques, et prétendre que le second contenu domine le premier. Le contenu dominant, repris par nous en gras, est disposé de manière à marquer le lecteur et à rester en mémoire. Ainsi, dans le cas de (1), il

importe de saisir principalement « l'Irak devrait doper la reprise », et dans (2) « toujours aucun plan de relance », la position en fin de phrase accentuant cette valeur dominante. Sur ces bases, il vaut la peine de détailler le statut et la fonction des mots de la phrase pour formuler ensuite des hypothèses sur les stratégies médiatiques. Relisons la phrase (1). On y distingue trois sortes de contenus pris en compte par l'analyse du discours<sup>8</sup>.

(a) *Le contenu dérivé du contexte*

D'abord, l'interprétation de (1) implique un ancrage dans un contexte connu de tout lecteur, celui de la crise irakienne. Ainsi situé, le contenu dominant : « l'Irak devrait doper la reprise » s'interprète en fait comme « *la guerre* devrait doper la reprise » ou, à tout le moins, « *la situation de crise en Irak* devrait doper la reprise ». Ces contenus dérivés du contexte contiennent précisément des mots de la peur, ceux qu'on trouverait dans le lexique évoqué plus haut. Mais ces mots *a priori* « dangereux » ne sont pas littéralement produits par le journaliste, puisque leur réalité est d'être évoqués par l'esprit du lecteur grâce à sa connaissance du monde. En somme, la phrase (1) nous parle de la peur sans la dire.

(b) *Le contenu présupposé par un mot*

Ensuite, l'interprétation de (1) implique un contenu « présupposé ». En analyse du discours, le contenu présupposé est attaché aux mots, et non pas au contexte. Ainsi, le mot « reprise » dans « l'Irak devrait doper la reprise » présuppose-t-il un contenu comme « *actuellement nous vivons dans une mauvaise conjoncture économique* ». Ainsi, en vertu de la présence du mot « reprise », la lecture accède à un sens présupposé fait de « mots de la peur ». Et comme dans l'exemple précédent, ces mots « dangereux » – parce qu'induisant virtuellement de la peur – ne sont pas littéralement dits.

(c) *Le contenu sous-entendu par la phrase entière*

Enfin, l'interprétation de (1) implique une troisième sorte de contenu « sous-entendu ». Celui-ci ne découle pas de l'ancrage dans le contexte, ni d'un mot particulier, mais de la phrase entière. En choisissant la forme du discours rapporté au style direct, le journaliste attribue la responsabilité de l'idée d'embellie économique à un spécialiste du domaine<sup>9</sup>. A ce titre, on peut faire l'hypothèse que la phrase sous-entend non seulement un contenu comme « *si c'est une autorité qui le dit alors c'est sûrement vrai* », mais aussi des contenus comme « *la guerre contre l'Irak n'est pas une mauvaise chose* » ou encore « *soutenons les Etats-Unis* ».

Ainsi, en écrivant (1), le journaliste témoigne du souci de rendre le discours crédible en référant à une source et à des propos tenus par celle-ci. Le média assume par-là un rôle relativement neutre de rapporteur. Mais par les trois sortes de contenus associés à (1), le média assume une position tout autre. Il est l'instigateur plus ou moins conscient du refus de la peur. On cache la peur en affirmant une « non-peur ». Et communiquer la peur des mots de la peur, c'est dénier une peur légitime : celle de la crise, celle de la guerre, celle du terrorisme, notamment.

Si l'exemple (1) témoigne de l'évitement de la peur, l'exemple (2) révèle la stratégie inverse du martèlement. Relisons (2) :

(2) CONJONCTURE 130 000 chômeurs // **et toujours aucun plan de relance** (Temps, 9.01.2003).

Les mots de la peur y sont partout présents. Ainsi, le mot « relance » présuppose-t-il le contenu : « *actuellement la situation est mauvaise* ». La structure négative (« toujours *aucun* plan de relance ») renforce ce contenu présupposé. Or, ce dernier, qui constitue bien une source possible de peur, se trouve intégré au contenu dominant (en gras), c'est-à-dire au contenu stratégiquement disposé pour marquer le lecteur et rester en mémoire. Par conséquent, dans les mots, la peur se trouve en quelque sorte en première ligne.

De même, l'ancrage dans le contexte helvétique implique de considérer la situation comme vraiment grave : 130.000 chômeurs, comme il est dit, c'est beaucoup<sup>10</sup>. A la peur présupposée et légitimée comme telle, s'ajoute donc une peur chiffrée – ou le chiffre de la peur – comme objectivement tiré d'un rapport officiel. Enfin, de la phrase (2), on infère volontiers plusieurs sous-entendus qui renforcent ce qui précède : « *les institutions sont imprévoyantes* », « *les institutions sont incapables de gérer la crise* » ou « *les institutions ne veulent pas intervenir* ». En clair, les mots de la peur se situent à chacun des niveaux du sens. Et ceux-ci sont habilement présentés comme liés, du fait de la conjonction « et ». A la place de (2) on lit en effet naturellement (2') ou (2'') qui marquent clairement une opposition entre la crise et la réaction des autorités :

(2) CONJONCTURE 130000 chômeurs **et** toujours aucun plan de relance

(2') CONJONCTURE **Malgré** 130000 chômeurs toujours aucun plan de relance

(2'') CONJONCTURE 130000 chômeurs **mais** toujours aucun plan de relance

La conjonction « et » permet de jouer sur deux tableaux simultanément. On perçoit, d'une part, l'opposition de sens comme avec « mais » ou « malgré ». Mais, d'autre part, on diffracte cette opposition pour la faire jouer sur la phrase entière, et non pas uniquement sur le dernier contenu. Dit autrement, la phrase (2), grâce à

« et », semble forcer un lien de causalité entre la mauvaise conjoncture et la réaction critiquée des autorités. Cela entérine définitivement la peur liée à la précarité du marché de l'emploi.

## Conclusion

On conçoit que c'est dans le détail de la formulation du sens que se cache la logique du renforcement ou de la dénégation de la peur communiquée par les médias. Toute phrase d'un discours des médias est susceptible d'une analyse dans les termes proposés : trois niveaux de sens<sup>11</sup>. Cependant, la responsabilité des médias varie. Le sous-entendu est à charge du lecteur, même si les mots orientent bien entendu l'interprétation. L'ancrage dans le contexte articule le monde – dans le cas qui nous occupe un monde qui va mal – avec les médias. Ceux-ci, évidemment, n'en sont pas responsables. Reste le présupposé que Ducrot (1984) décrit en des termes qui peuvent susciter la discussion. Pour cet auteur, en effet, le présupposé constitue un cadre de communication imposé par le producteur du texte à son destinataire. Celui-ci se trouve alors comme emprisonné dans un univers intellectuel qu'il n'a pas forcément choisi, en dépit de ce que semble dire le texte. Dans le faux-semblant du sens présupposé, qui peut être savamment entretenu, réside sans doute la logique de la communication de la peur et de la peur de communiquer.

## Notes

1. Voir, par exemple, la récente étude de l'Observatoire du Débat médiatique en France : « Insécurité : l'image et le réel », ou les discussions et comptes-rendus sur le site pluridisciplinaire consacré à l'étude des médias français : <http://www.approches-croisees.net>.
2. On sait qu'entre « trop dire » la peur et la « dire trop peu », les médias s'exposent aussi à « dire trop vite » la peur. Voir la récente bévue de la *Tribune de Genève* qui relate une vraie fausse attaque de douaniers par des manifestants anti-mondialisation à Genève.
3. Voir notamment Fairclough (1992), Van Dijk (ed) (1997a, 1997b) et Livingstone & Lunt (1994).
4. Voir les références bibliographiques en fin de texte.
5. Voir la contribution de Simone Bonnafous au numéro de MScope, avril 1994.
6. Un autre impensé révélateur de la pratique journalistique est la nette préférence pour l'adjectif « américain », littéralement imparfait, pour désigner tout produit ou instance en provenance des USA : « un américain », « le gouvernement américain », « une voiture

américaine », « des cigarettes américaines » (alors que le terme « étatsunien » existe depuis un siècle).

7. Sur ce point, voir Adam (1999), Roulet et al. (2001) et Burger (2002).
8. Sur cette question, voir Ducrot (1972) et Ducrot (1984).
9. C'est-à-dire Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine.
10. Sur la symbolique des chiffres dans les médias, voir la contribution d'Annik Dubied, ici-même.
11. Evidemment, les phrases destinées à séduire le lecteur sont de meilleures candidates à colporter de la « peur » et devraient faire l'objet d'une analyse détaillée : manchettes de journal, titres et sous-titres en tous genres.

## Références bibliographiques

- ADAM, Jean-Michel, *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*, Paris : Nathan, 1999.
- BAKHTINE, Mikhaïl, *Le Marxisme et la philosophie du langage*, Paris : Minuit, 1994.
- BELL, Allan & GARRETT, Peter, *Approaches to Media Discourse*, Oxford: Blackwell, 1997.
- BURGER, Marcel, *Les manifestes. Paroles de combat. De Marx à Breton*, Paris : Delachaux & Niestlé, 2002.
- BURGER, Marcel & FILLIETTAZ, Laurent, « Media interviews : an intersection of multiple social practices », in Candlin Ch. (ed.), *Research and Practice in Professional Discourse*, Hong-Kong : City University Press, 2002.
- CHARAUDEAU, Patrick, *Le discours d'information médiatique*, Paris : Nathan, 1997.
- VAN DIJK, Teun A. (ed.), *Discourse as Structure and Process*, London : Sage, 1997a.
- VAN DIJK, Teun A. (ed.), *Discourse as Social Interaction*, London : Sage, 1997b.
- DUCROT, Oswald, *Dire et ne pas dire*, Paris : Minuit, 1972.
- DUCROT, Oswald, *Le dire et le dit*, Paris : Minuit, 1984.
- FAIRCLOUGH, Norman, *Discourse and Social Change*, Cambridge : Polity Press, 1992.
- LIVINGSTONE, Sonia & LUNT, Peter, *Talk on Television. Audience Participation and Public Debate*, London : Routledge, 1994.
- MScope hors série, *Journalistes et linguistes, même langue, même langage ?*, Paris : C.D.R.P. de Versailles, 1994.
- MOURIQUAND, Jacques, *L'écriture journalistique*, Paris : P.U.F, coll. Que sais-je ?, 1997
- ROULET, Eddy, Laurent FILLIETTAZ & Anne GROBET avec la collaboration de Marcel BURGER, *Un modèle et un instrument d'analyse de l'organisation du discours*, Berne : Lang, 2001.

# **APPEL A LA PEUR ET DISCOURS POPULISTE : LE CAS BLOCHER**

**Thierry HERMAN, Universités de Neuchâtel (Institut de journalisme et communication) et de Lausanne (Centre de Recherches en Linguistique Textuelle et Analyse des Discours)**

La source de la peur est dans l'avenir, et qui est libéré de l'avenir n'a rien à craindre. (Milan Kundera, *La lenteur*)

## **Peur et argumentation**

Dans la mesure où les hommes politiques sont confrontés à des choix mettant l'avenir en jeu, l'arène politique constitue un des lieux où l'appel à la peur est une figure imposée. En effet, comme le dit Pierre Oléron : « Au niveau politique de nombreuses campagnes mobilisent l'inquiétude ou l'angoisse, soit pour attaquer l'adversaire, responsable des dangers et des menaces (...) soit pour se faire valoir soi-même comme garantie, recours, force rassurante » (1983 : 72). Personne ne s'étonnera dès lors de lire au dos d'une brochure électorale de Jacques Chirac (1995) : « Soit les Français céderont à la tentation du conservatisme et le pire sera à craindre, soit ils choisiront le changement, donc l'espérance et la France restera un pays uni, prospère et respecté dans le monde ». Cette alternative en soit... soit présente un choix qui n'en est pas un, tandis que la formule « le pire sera à craindre » mobilise explicitement la peur tout en rendant son objet indicible, par le biais d'un superlatif bien vague ; dès lors, voter pour Chirac n'est plus qu'une réaction réflexe, non raisonnée.

Les approches actuelles de l'argumentation sur lesquelles je fonderai mon analyse, qualifient l'appel à la peur comme étant fallacieux, appartenant plus à la manipulation qu'à l'argumentation. Cette contribution vise à interroger cette notion, en particulier à travers son utilisation dans un discours qui en est particulièrement friand : le discours populiste de Christoph Blocher.

Faire intervenir des émotions dans un raisonnement est toujours suspect, l'émotion étant réputée perturber le jugement. Néanmoins, la pratique est aussi courante qu'inévitable : « Les passions font partie du convaincre et on ne peut vouloir les expurger au nom d'un rationalisme étroit qui confondrait convaincre et

démontrer, raison argumentative et raisonnement scientifique » (Breton 1997 : 78-79). Toutefois, l'usage de cette émotion particulière qu'est la peur apparaît la plupart du temps comme un procédé retors. Il a été particulièrement étudié sous l'angle de son efficacité, en particulier dans le cadre des campagnes anti-tabac (Cf. Witte 1992). Mais, aussi bonne que soit la cause, l'emploi de la peur pour convaincre peut empêcher la libre formation du jugement et donc être suspect de manipulation.

Dans une optique normative, Philippe Breton, dans *La parole manipulée*, se risque à distinguer l'argumentation de la manipulation : l'argumentation suppose le respect de l'autre, la manipulation entraîne « une privation de la liberté de l'auditoire pour l'obliger (...) à partager une opinion » (1997 : 11). Dans cette optique, l'appel à la peur peut faire aisément partie des arguments fallacieux groupés dans la famille des arguments dits *ad baculum* ou arguments du bâton, dont l'exemple le plus expéditif est : « La bourse ou la vie ! ». La structure de l'argument est la suivante : on contraint les destinataires à faire quelque chose à leur corps défendant (la bourse), sous peine de devoir subir des dommages pires encore (la vie) (Walton 1992, Plantin 1992). Il faut donc soigneusement distinguer l'avertissement de la menace : tous deux font appel à la peur, mais le premier n'est pas une contrainte pour le destinataire du message. Dans le même ordre d'idées, on distinguera la peur que l'on évite (celle que suscite l'épouvantail) de la peur que l'on tente de maîtriser.

## **Peur et discours populiste**

Si aucune formation politique ne résiste à la tentation d'un appel à la peur fallacieux, les tenants du populisme contemporain construisent leurs discours sur un fond émotionnel, dont l'un des ressorts les plus puissants est la peur. Le populisme s'appuie fondamentalement sur la permanence du passé et de l'identité et sur une absence de confiance envers tout ce qui est autre que soi. Il se construit sur deux schèmes polémiques symptomatiques : la dénonciation des élites, gouvernementales ou intellectuelles, qui ont rompu le lien avec la communauté des citoyens ; le repli identitaire consubstantiel, qui implique méfiance puis rejet des autres, considérés comme ennemis (Taguieff 1996 : 6). J'ai choisi d'examiner ce ressort fondamental de la peur le discours de l'Albisgütli de 2001, envoyé en tous ménages par Christoph Blocher et intitulé « Si tu cherches la guerre, elle te trouvera ! » – titre qui constitue déjà en soi une menace.



- **La peur de l'autre :** Cette peur est constitutive des mouvements populistes ; je ne m'y attarderai pas. Le discours de l'Albisgütli 2001 a pour objet la question de l'intégration à l'Union Européenne sur laquelle la Suisse a voté le 4 mars 2001. Dans ce cadre, l'UE est vue comme une grande puissance corrompue qui va dominer, dévorer et détruire la Suisse. On s'aperçoit très vite que cette peur est transfigurée en courage par le leader politique. La domination par une grande puissance qui s'oppose à la petite Suisse réactive la lutte entre David et Goliath. La peur de l'autre est ainsi traduite en courage de la résistance. On peut par exemple lire à propos des rapports entre le gouvernement suisse et l'UE : « Ce n'est pas l'adaptation qu'il faut prôner, mais la résistance. La résistance à ceux qui veulent faire main basse sur nos libertés et notre porte-monnaie » (Blocher, 2001 : 6). Dans cette citation, le refus de l'adaptation est posé comme un axiome (« il faut »), il constitue foncièrement un refus de la négociation ; il s'agit ici d'une position de principe, étant entendu que l'UE est rejetée comme étant un prédateur qui n'hésite pas à se mettre hors-la-loi (« faire main basse » connotant déjà le vol).
- **La peur de la mort :** Le trait le plus symptomatique du discours de Christoph Blocher est une amplification extraordinaire des peurs. On le voit déjà avec la précédente citation qui met en scène une UE capable de s'emparer de ce que nous sommes (des êtres libres) et de ce que nous avons (porte-monnaie). Partant de l'axiome que le modèle suisse est un modèle parfait, toute tentative de modifier les choses est considérée *a priori* comme l'ouverture de la boîte de Pandore. Les votations sur l'adhésion à l'UE est ainsi considérée : « Faut-il progressivement et systématiquement détruire l'essence et le modèle qui a fait le succès de notre pays ? Faut-il renoncer à la Suisse ? ». La peur, qui, à ce stade liminaire du discours n'est ni argumentée ni raisonnée, est de l'ordre du réflexe de survie : l'enjeu est une perte absolue d'identité, une soumission à l'agression extérieure, ce qui constitue au minimum une dramatisation d'ordre hyperbolique. On retrouve cette même exagération plus loin : « Si les piliers de notre Etat sont renversés, notre maison s'effondrera. Si la population ne surveille plus jalousement ses droits, elle perdra sa liberté » (p.4). Parler ici de « notre maison », c'est descendre au plus bas de la pyramide établie par A. Maslow – pyramide qui représente les besoins prioritaires de l'être humain et dont la base est constituée des besoins physiologiques. L'effondrement de la maison constitue dans ce cadre une perte grave, en plus d'un abandon identitaire. Voter oui à l'Europe constitue pour Blocher « l'enterrement de notre propre pays » et une « mise sous tutelle de ses citoyens » (p.12). Autrement dit,

la peur sous-jacente est la peur fondamentale, à savoir la peur de la mort. On retrouve donc avec une certaine acuité la formule fallacieuse « La bourse ou la vie ».

- **La peur de soi :** Non seulement les citoyens suisses devraient avoir peur de l'autre, mais aussi peur de son propre gouvernement, car les élus, pour Blocher, sacrifient la Suisse. « Non, Monsieur le Conseiller fédéral Deiss : la Suisse ne s'est pas battue pendant plus de 700 ans afin que notre petit pays et ses citoyennes et citoyens soient affranchis des despotes, grandes puissances et appétits de pouvoir, pour sacrifier tout cela aujourd'hui sur l'autel de politiciens manquant de courage ! » (p.6). Cette citation confirme les stratégies d'amplification. Par un double amalgame : l'UE passe pour des despotes, tandis que l'adaptation à l'Union Européenne prônée par Deiss est vue comme un sacrifice de 700 ans d'histoire. Mais on voit aussi, dans le cadre d'un processus de défiance vis-à-vis des élites, un procédé de retournement : ce n'est pas Blocher, l'UDC et la petite Suisse dont il se fait le porte-parole qui a peur des autres, mais le gouvernement qui manque de courage et qui joue à l'apprenti sorcier. Plus fondamentalement sans doute, le discours blochérien se fonde sur la peur d'un gouvernement vu comme aveuglé, inapte, manipulé par les puissances étrangères : « Nous ne souhaitons pas chanceler, même lorsque nos gouvernants sont en proie à une grande *insécurité* » (p.6, je souligne). Cette faillite du pouvoir et la crise de la représentativité qu'elle implique renforcent *a contrario* le bon sens populaire et consolide le « petit peuple » dans le droit d'avoir peur de tout sauf d'eux-mêmes.
- **La peur de la nuance :** La parole de Blocher est une parole qui écrase, qui n'entre pas en débat, sinon pour le bloquer. Quand il décrit l'UE, il parle de « quasi-proverbiales corruptions », quand il évoque le cas de l'Autriche de Haider, il parle de sanctions « totalement arbitraires ». « Quasi-proverbiales », « totalement » n'introduisent aucune nuance, aucune modalisation : il hisse un cas particulier au rang de preuve absolue et mêle aux faits des jugements de valeur qui sont perçus comme s'ils allaient de soi. Aucune concession, aucune nuance, aucune contre-argumentation n'apparaissent dans ce discours de propagande. Parmi les procédés que Philippe Breton qualifie de manipulateurs, on peut relever par exemple les questions rhétoriques, du type : « Veux-tu renoncer à la démocratie directe dans des secteurs essentiels ? » (p.11), qui, d'une part, présuppose qu'adhérer à l'Europe, c'est renoncer à la démocratie directe et qui, d'autre part, contraint l'auditeur à répondre non – acceptant de

fait le présupposé pourtant discutable. Autre exemple, le recadrage abusif. Les valeurs éthiques fondamentales sont interprétées comme suit : « On confie la politique extérieure au libre arbitre des gouvernants, diplomates et politiciens. Tout et n'importe quoi peut en effet trouver une justification éthique » (p.7). L'éthique est ainsi recadrée comme identique au libre arbitre, selon un argument qui constitue en soi une généralisation abusive.

Reste une question importante. Le discours de Blocher séduit le monde médiatique ; il triomphe dans une émission télévisée comme *Arena*. Il est péremptoire, ne s'embarrasse guère de nuances, aime la polémique et manipule les émotions avec aisance. Il s'inscrit donc parfaitement bien dans une forme médiatique à tendance spectaculaire. Le temps médiatique, en particulier audiovisuel, ne laisse guère de place à un examen critique minutieux des jugements à l'emporte-pièce qu'il est capable de faire. Cela peut nous rendre assez pessimistes quant à la possibilité de contrecarrer médiatiquement de telles pseudo-argumentations. La presse écrite, qui a partie liée avec la distance critique et l'analyse de la rhétorique est peut-être mieux armée.

### **Références bibliographiques :**

BRETON, Philippe, *La parole manipulée*, Paris : La Découverte, 1997.

OLERON, Pierre, *L'argumentation*, Paris : PUF (Que sais-je ?), 1983.

PLANTIN, Christian, *Essais sur l'argumentation*, Paris : Kimé, 1992.

TAGUIEFF, Pierre-André, « Le populisme », in *Universalis 1996*, Encyclopédie Universalis, 1996, pp. 118-121.

WALTON, Douglas, *The place of emotion in argument*, University of Pennsylvania State, 1992.

WITTE, Kim, « Putting the fear back into fear appeals : the extended parallel process model », in *Communication monographs*, Vol. 59, pp.329-349.



# AMPLIFICATION ET DISTORSION DES PEURS PAR LES MEDIAS : QUELQUES CAS D'ESPECE

**Georges PLOMB (chargé de cours, Institut de journalisme et communication, journaliste à *La Liberté*)**

La peur fait vendre. Dans un univers où la concurrence entre médias est devenue plus féroce que jamais et où la presse écrite, face aux médias plus jeunes que sont la radio, la télévision, Internet ou d'autres, est sur la défensive, c'est peut-être devenu, aux yeux de certains, un argument de marché.

## **Les médias et la tentation de la peur**

Une explication simple voudrait que les « fautifs », si l'on veut parler de « faute », soient principalement les journaux et autres médias dits « de boulevard », ou « à sensation ». Pour ne parler que de la Suisse et de la presse écrite, la tentation serait grande de pointer du doigt le « Blick » de Ringier, voire « Le Matin » d'Edipresse, ou, par-dessus les frontières, la « Bild-Zeitung » allemande, le « Sun » britannique, le « New York Post » américain, et d'autres de même catégorie.

Mais on s'aperçoit très vite que d'autres journaux et d'autres médias – d'apparence plus traditionnelle – ne refusent pas d'exploiter la peur pour combattre des fléchissements de tirage ou d'audience toujours menaçants. Même certains de nos grands quotidiens régionaux et familiaux ne lésinent pas, de temps à autre, sur la dramatisation des événements, génératrice d'une bonne petite peur que l'on espère rémunératrice. Cela peut aussi arriver, parfois, à tel ou tel journal qui se veut « de référence » ou « de qualité ».

Même certaines productions diffusées sur les chaînes de service public de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR) ne sont pas exemptes de cette tendance. Pour elles, la pression vient de l'étranger. Les chaînes SSR subissent, d'abord, la concurrence redoutable de chaînes françaises, allemandes ou italiennes dont les cheffes de file sont souvent privées ou privatisées :

- TF1 et M6 pour la France.
- RTL, Sat 1 ou Pro 7 pour l'Allemagne.
- Canale 5, Italia Uno ou Rete Quattro de l'empire Berlusconi en Italie.

Au sujet de la France, on se souvient des effets peut-être dévastateurs pour la gauche socialiste de Lionel Jospin, lors de récentes élections, de la multiplication

d'émissions sur la violence et l'insécurité. Il n'est pas exclu qu'en Suisse de mêmes causes – touchant, par exemple, la politique d'immigration et d'asile – exerce les mêmes effets au profit des conservateurs-nationalistes de Christoph Blocher, au détriment de formations bourgeoises plus modérées comme les démocrates-chrétiens, les radicaux, les libéraux.

Il reste à savoir dans quelle mesure les journaux et autres médias sont eux-mêmes générateurs de peur. Comme correspondant de politique fédérale depuis quelques années, j'ai eu souvent l'impression – peut-être fausse – que les journaux et médias n'exerçaient qu'une influence limitée sur la formation de l'opinion. Ou alors que beaucoup de journaux et autres médias allaient à la rencontre de ce que voulait lire, entendre ou voir leur public.

Mais il arrive peut-être que certains médias contribuent à l'amplification de tendances préexistantes dans l'opinion. Il y a quelques cas troublants.

### **La peur de l'asile, des étrangers, de l'ouverture au monde**

C'est l'un des thèmes – ou l'un des groupes de thèmes – où la peur est la plus généreusement amplifiée par certains médias. Là déjà, il serait téméraire d'affirmer que ce sont les médias qui la créent. La crainte de l'étranger et du monde extérieur est bien antérieure à la médiatisation de la vie publique et, même, à l'apparition des médias modernes. On en dira autant de la tentation toujours forte d'une partie de l'opinion publique suisse de refuser de se mêler des affaires du monde. Tout cela est d'ailleurs fortement lié à la politique suisse de neutralité qui se construit et qui se reconstruit depuis bientôt cinq siècles. Il serait donc abusif de déclarer que c'est « la faute aux médias ».

Il n'en reste pas moins que c'est grâce à ce thème – l'asile, les étrangers, la Suisse et le monde – que la géographie politique et médiatique suisse, surtout depuis dix ans, s'est profondément recomposée. L'un des cas les plus fascinants est peut-être celui de l'émission de débat politique de la télévision suisse alémanique diffusée le vendredi soir « Arena ». Pendant plusieurs années, entre 1993 et 1999, elle sera animée par un journaliste dont le talent n'est d'ailleurs pas en cause : Filippo Leutenegger. L'une des vedettes de ces joutes télévisées en sera Christoph Blocher lui-même, que la configuration même de l'émission mettait en évidence comme personne. Bien entendu, les thèmes chers au tribun zurichois – l'asile, les étrangers, la défense de l'indépendance du pays, etc. – figureraient souvent au menu. « Arena » et la télévision alémanique ne seront pas seuls à offrir à Christoph Blocher de somptueuses mises en scène. Mais l'effet sera foudroyant. Christoph

Blocher deviendra le politicien helvétique le plus célèbre – plus connu que certains Conseillers fédéraux. Il sera aussi le mieux élu. Son parti, l'Union démocratique du centre, ne fut pendant longtemps que le plus petit des « quatre grands ». Eh bien, entre les élections fédérales de 1991 et 1999, période qui coïncide avec les années Leutenegger-Blocher d'« Arena », l'UDC double quasiment de volume, passe de 11,9% à 22,5% des voix et prend la première place, devant les socialistes, les radicaux et les démocrates-chrétiens. Dans un pays où le paysage politique passe pour stable, c'est du rarement vu.

Toutefois, l'hyper-médiatisation de Christoph Blocher, comme l'art du tribun zurichois de se servir des micros et des caméras qu'on lui tend, vont avoir des conséquences inattendues. Ils vont contraindre ses adversaires – comme le journaliste Fredy Gsteiger le souligne dans sa biographie du tribun, « Blocher, ein unschweizerisches Phänomen » – à se mobiliser comme rarement. Blocher va même connaître des échecs d'autant plus cuisants qu'il y aura mis des moyens parfois considérables et qu'ils seront subis de justesse.

Exemples :

- l'acceptation de l'armement des soldats suisses à l'étranger en juin 2001.
- l'adhésion de la Suisse à l'ONU en mars 2002.
- le rejet de l'initiative de l'UDC sur l'asile en novembre 2002.

## **La peur nucléaire**

Ici, l'événement-clé, c'est la tragédie de Tchernobyl de 1986 en Ukraine. Au début, lors du lancement des programmes d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, l'opposition en Suisse était, sinon inexistante, du moins très faible. L'article constitutionnel sur l'énergie atomique, en 1957, était même approuvé par une confortable majorité du peuple. Même les difficultés réelles ayant entouré le réacteur expérimental de Lucens (VD) n'ébranlent pas encore les certitudes. Les premières centrales nucléaires suisses – Beznau 1 et 2 (AG), Mühleberg (BE) – sont construites sans crise majeure.

Avec celles de Gösgen (SO) et de Leibstadt (AG), le doute s'installe. De premiers incidents sérieux à l'étranger – dont celui de Harrisburg en 1979 aux Etats-Unis – ajoutent à la perplexité. Au cours des années 70 et 80, des projets de construction de centrales à Verbois (GE), Kaiseraugst (AG, près de Bâle) et Graben (BE) suscitent des oppositions croissantes. En 1975, le site de Kaiseraugst fait l'objet d'une occupation historique. Mais cela ne suffit toujours pas à paralyser

l'édification de centrales civiles. En 1979 et en 1984, des initiatives populaires anti-nucléaires sont rejetées en votation.

L'accident de Tchernobyl de 1986 en Ukraine marque un tournant. La tragédie, dans cette Union soviétique de Mikhaïl Gorbatchev qui s'ouvre, est puissamment médiatisée. Les chaînes de télévision et de radio, les journaux de presse écrite – dont les patrons ne sont pas forcément des adversaires de l'énergie nucléaire civile – lui donnent un retentissement sans précédent.

En Suisse même, les effets sont considérables. Ils dopent les adversaires de l'énergie nucléaire civile. Que les centrales nucléaires suisses soient relativement sûres et ne subissent pas d'incidents graves – il n'y a pas eu d'incident mortel – ne suffit pas à bloquer leur progression. Les images ukrainiennes répercutées dans les médias sont les plus fortes.

Première conséquence : tous les nouveaux projets – plus ou moins avancés – de nouvelles centrales nucléaires sont abandonnés. En 1989, c'est formellement le cas du projet de Kaiseraugst. Mais tous les autres subiront le même sort : Verbois (GE), Graben (BE), plus Inwil (LU), Rütli (SG). Deuxième conséquence : en 1990, pour la première fois, une initiative populaire antinucléaire est acceptée par une majorité du peuple. Elle exige un moratoire nucléaire de dix ans. Le même jour, une autre initiative qui demande l'abandon de l'énergie nucléaire est repoussée, mais d'assez peu.

Désormais, le peuple suisse hésite. Le prochain test est fixé au 18 mai 2003 où deux nouvelles initiatives populaires antinucléaires seront soumises au peuple.

Alors ? A-t-on trop médiatisé le désastre nucléaire de Tchernobyl – et d'autres incidents étrangers comme ceux de Creys-Malville (F), par exemple – et pas assez la bonne maintenance des centrales atomiques helvétiques ? Les médias ont-ils amplifié la peur de l'énergie nucléaire en diffusant une information déséquilibrée ? Dans un pays voisin comme la France, qui semble rester majoritairement pro-nucléaire, on ne constate pas d'effet identique. Là encore, une réponse ne sera jamais totalement simple.

## **Deux cas de faible distorsion : la retraite, l'assurance-maladie**

Il y a une peur pour la retraite, pour le financement de l'AVS (le 1<sup>er</sup> pilier) et de la prévoyance professionnelle (le 2<sup>e</sup> pilier). Là encore, les journaux et les médias, aux yeux de certains, sont coupables de l'amplifier de manière contestable. D'une part, le financement de l'AVS serait menacé par une évolution défavorable de la démographie. En effet, les personnes actives finançant le système de redistribution



deviennent de moins en moins nombreuses, alors que les rentiers et les rentières, avec l'allongement de l'espérance de vie, forment une part de plus en plus imposante de la population. Plus récemment, c'est le financement de la prévoyance professionnelle – dans le sillage de l'effondrement des marchés boursiers – qui a été mis en danger. Il n'est pas exclu que les journaux et les autres médias aient contribué à l'amplification de la peur pour l'avenir de la retraite.

Mais là, les impulsions viennent plutôt des experts et du pouvoir politique lui-même. Ce sont de très sérieux rapports de spécialistes qui font état des besoins de financement futurs des assurances sociales. C'est le peuple qui approuve la hausse de l'âge de la retraite des femmes de 62 à 64 ans et qui soutient une augmentation de 1% de la TVA pour financer l'AVS. C'est le Conseil fédéral qui propose de ralentir le rythme de l'adaptation des rentes. C'est le nouveau chef du Département de l'Intérieur qui se demande à haute voix si on ne pourrait pas augmenter l'âge de la retraite à 66 ou 67 ans. Et les effets de l'effondrement des marchés boursiers sur la prévoyance professionnelle, ce ne sont pas les médias qui les ont inventés. Journaux et médias, avec une certaine bonne foi, peuvent plaider non coupables.

La hausse régulière des primes de l'assurance-maladie est une autre source de peur. Mais, là encore, on relativisera la responsabilité des médias. Il peut leur arriver, par des titres, par des affiches ou par des mises en scène grossissantes, d'en rajouter. Toutefois, les hausses de primes, ils ne les inventent pas non plus.

Le domaine de la santé est probablement l'un de ceux où les principaux acteurs – pouvoirs publics, caisses maladie, médecins, hôpitaux, industrie pharmaceutique, etc. – mettent sur la table le plus grand nombre de faits, parfois discutables, parfois irréfutables.

Il y a peut-être, de la part de certains médias, amplification. De distorsion, pas vraiment. Mais on voit bien que le péril, même là, n'est jamais très loin.



# **TERRORISME ET LIBERTE DES MEDIAS**

**Prof. Denis BARRELET (Universités de Neuchâtel et de Fribourg, journaliste à 24 Heures, président du Conseil de la fondation Médialex)**

## **L'effet de la peur sur les médias**

Traumatisme. Le mot n'est pas trop fort pour qualifier l'effet des attentats du 11 septembre 2001 sur la population américaine. Le géant s'est découvert vulnérable et fragile, d'un coup. Ses boucliers n'avaient servi à rien. Il était touché au coeur même de ses cités, dans ses symboles les plus parlants. On sait maintenant – dans nos contrées aussi – que les armes des pauvres peuvent frapper partout et n'importe quand, en dépit des milliards investis en technologie sécuritaire.

La peur qui s'empare des populations peut avoir trois effets sur les médias. 1° Elle peut amener les autorités, au nom du combat contre le mal, à contrôler les flux d'information et même à exiger des médias qu'ils se mettent au service de ce combat, selon le mot d'ordre : « First patriot, then journalist ». 2° Elle peut susciter des menaces et représailles physiques d'origines diverses sur les journalistes. 3° Elle peut amener les médias à tirer financièrement parti de cette peur, en multipliant l'information sur le terrorisme par souci d'audience ou de tirage, au point de servir de tribune aux criminels, ou en chatouillant des réflexes inavouables, tels la xénophobie ou le racisme.

Au lendemain du 11 septembre 2001, les tentations sont fortes, aux Etats-Unis surtout, d'oublier un peu les libertés fondamentales pour mieux faire face à la menace. Assez naturellement, l'administration Bush a tenté de faire vibrer la corde patriotique des journalistes pour les amener à des comportements « adéquats ». Les arsenaux législatifs ont été renforcés, surtout dans le domaine de l'Internet<sup>1</sup>. Le 24 octobre 2001, la Chambre des représentants a adopté l'« USA Patriot Act », rebaptisé plus tard « USA Act », loi antiterroriste qui autorise notamment le FBI à brancher le système informatique Carnivore sur le réseau d'un fournisseur d'accès à Internet pour surveiller la circulation des messages électroniques et conserver les traces de la navigation sur le web d'une personne suspectée de contact avec une puissance étrangère. Pour cela, seul l'aval d'une juridiction spéciale est nécessaire<sup>2</sup>. Certaines lois sur l'accès aux documents en mains de l'Etat ont elles aussi subi le contrecoup des événements du 11 septembre. Ainsi, la Grande-Bretagne a reporté l'entrée en vigueur de sa nouvelle loi à 2005<sup>3</sup>.

Il y a aussi eu des menaces contre des journalistes. Les plus dangereuses sont venues des terroristes eux-mêmes. L'assassinat au Pakistan de Daniel Pearl, reporter du *Wall Street Journal*, au début de 2002, est dans toutes les mémoires. Aux Etats-Unis, les esprits critiques ont la vie difficile. Ils le paient souvent par des mises à pied.

Quant au troisième effet du terrorisme sur les médias et de la peur qu'il engendre dans le public, la tentation de « faire du chiffre d'affaires » avec la peur du public, il semble que peu d'entreprises y aient cédé. Aux Etats-Unis, des sondages d'opinion démontrent qu'au contraire, les médias, par le sérieux de leur travail, ont retrouvé beaucoup du respect qu'ils avaient perdu auprès du public ces dernières années<sup>4</sup>.

## **La voie européenne**

En Europe, on s'est très vite rendu compte des menaces que le terrorisme pouvait faire planer sur les libertés fondamentales en général. Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a rapidement exprimé le désir de placer quelques barrières, en guise de rappel. Sous la conduite du Suisse Philippe Boillat, chef de la Division des affaires internationales à l'Office fédéral de la justice, un sous-groupe du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a élaboré un projet de Lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme. Celles-ci ont été adoptées par le Comité des ministres le 11 juillet 2002. Dans sa préface, Walter Schwimmer, secrétaire général du Conseil de l'Europe, donne le ton. « L'Etat, écrit-il, doit se servir de tout son arsenal juridique pour réprimer et prévenir les activités terroristes, mais il ne peut pas prendre n'importe quelle mesure qui saperait ces mêmes valeurs fondamentales qu'il entend protéger. Si un Etat agissait de la sorte, il tomberait dans le piège que le terrorisme tend à la démocratie et à l'Etat de droit ».

Dans le préambule, le Comité des ministres rappelle, à sa manière, « qu'il est non seulement possible, mais absolument nécessaire, de lutter contre le terrorisme dans le respect des droits de l'homme, de la prééminence du droit et lorsqu'il est applicable, du droit international humanitaire ». Il déclare aussi garder à l'esprit « que la lutte contre le terrorisme implique des mesures à long terme visant à prévenir les causes du terrorisme, en favorisant notamment la cohésion de nos sociétés et le dialogue multiculturel et inter-religieux ».

Parmi les 17 principes des Lignes directrices, les médias sont passés sous silence. Certes, le principe 6 dit que les écoutes téléphoniques et la surveillance de

la correspondance doivent être prévues par la loi et qu'elles doivent pouvoir faire l'objet d'un contrôle juridictionnel. Mais c'est de l'ingérence dans la vie privée en général qu'il est question. En fait, les experts ont estimé que le domaine des médias soulève tant de problèmes qu'il ne peut pas être réglé par un principe simple comme le sont les autres points contenus dans les lignes directrices. Et le « bébé a été refilé » à un autre comité directeur, celui des mass media (CDMM).

## **Elaboration d'une Déclaration**

En janvier 2003, l'un des sous-groupes du CDMM – le Groupe de spécialistes sur la liberté d'expression et les autres droits fondamentaux – a élaboré un premier projet de déclaration, qui montre bien où se situent les problèmes<sup>5</sup>. Il est ainsi demandé aux pouvoirs publics notamment de « ne pas adopter de mesure aboutissant à assimiler la diffusion d'informations par les médias sur le terrorisme à un soutien au terrorisme », de « ne pas fournir délibérément de fausses informations aux journalistes » et de « ne pas taire des informations à moins que cela ne soit requis pour assurer le succès d'une enquête ou l'efficacité des mesures de sécurité en cours ». Il leur est demandé aussi de faciliter l'accès des journalistes à l'information, de ne pas créer d'obstacles à l'accès des professionnels des médias aux lieux où des actes terroristes ont eu lieu et qui ne seraient pas imposés par les exigences de l'enquête ou l'efficacité des mesures de sécurité en cours, de « ne pas exercer sur les médias des pressions visant à publier des informations ou ne pas publier des informations en soi licites et à participer ainsi à la lutte contre le terrorisme », de soutenir la formation des journalistes relative à leur protection et leur sécurité, de prendre le cas échéant des mesures de protection pour les journalistes qui font l'objet de menace de la part des terroristes.

Aux médias et aux journalistes, il est demandé notamment de garder à l'esprit « leurs responsabilités particulières dans le contexte du terrorisme afin de ne pas contribuer aux objectifs que cherchent à atteindre les terroristes, en particulier, en prenant garde de ne pas accroître le sentiment de peur que peuvent susciter les actes terroristes et de ne pas offrir de tribune aux terroristes en leur donnant une place démesurée », d'être « sensibles au rôle qu'ils peuvent jouer dans la lutte contre le discours de haine et l'incitation à la violence ainsi que dans la promotion de la compréhension mutuelle », de « se garder de toute autocensure et de la tentation de servir de relais à l'expression de sentiments racistes, xénophobes ou haineux ou de faire l'apologie de la violence ou du terrorisme ». Médias et journalistes sont invités à « ne pas mettre en péril la sécurité des personnes et la conduite

d'opérations antiterroristes ou d'enquêtes judiciaires sur le terrorisme à travers les informations qu'ils diffusent », de « respecter le droit à la présomption d'innocence des personnes faisant l'objet de poursuites judiciaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et a bien distinguer les terroristes présumés ou condamnés des idéologies, religions ou minorités dont ils se réclament ou dont ils sont originaires ».

### **La référence : la Convention européenne des droits de l'homme**

Ces textes montrent de manière éloquente que la « vieille Europe » n'est pas sur le point de sacrifier ses valeurs, quel que soit le sérieux de la menace terroriste. Sur ce point, elle prend nettement ses distances de ce qui se passe outre-Atlantique. Certes, la Convention européenne des droits de l'homme prévoit qu' « en cas de guerre ou en cas d'autre danger public menaçant la vie de la nation », tout Etat membre peut prendre des mesures dérogeant aux obligations prévues par elle, « dans la stricte mesure où la situation l'exige et à la condition que ces mesures ne soient pas en contradiction avec les autres obligations découlant du droit international » (art. 15 al. 1). Mais il n'est pas question d'admettre, même dans des pays comme l'Espagne, le Royaume-Uni ou la Russie, que les actes terroristes recensés pourraient justifier l'invocation de cette disposition.

Cela vaut aussi pour la liberté d'expression. Les seules restrictions qu'il est possible de lui apporter sont celles qui sont prévues par l'art. 10 al. 2, c'est-à-dire les restrictions « nécessaires dans une société démocratique » pour assurer la sécurité publique, et qui sont « prévues par la loi ». Au lendemain du 11 septembre 2001, on a constaté entre les Etats et les organisations de défense des droits de l'homme une parfaite identité de vues sur la fidélité qu'il convient de témoigner aux valeurs fondamentales de nos démocraties. Cette unanimité se montrera-t-elle aussi lorsqu'on devra coucher sur le papier les principes régissant les médias ? Il est encore trop tôt pour le dire.

Les auteurs des Lignes directrices sur les droits de l'homme et la lutte contre le terrorisme ont pu asseoir chacun de leur principe sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme. Cela a facilité leur travail. En ce qui concerne les médias dans les situations de danger pour la collectivité, la jurisprudence est moins détaillée. Dans une affaire concernant la Turquie, les juges de Strasbourg ont considéré que s'il faut être réticent à l'égard de la publication d'opinions qui incitent à la violence à l'égard de l'Etat et à la haine, la loi sur la prévention du terrorisme ne peut pas empêcher des articles sévères contre la politique des forces

de sécurité à l'égard des Kurdes ; ceux-ci ne peuvent pas être taxés de propagande illicite (affaire Sener, du 18 juillet 2000)<sup>6</sup>.

Le projet de Déclaration sur les médias et le terrorisme, au stade qui est le sien actuellement, ne paraît pas éloigné de ce que dirait sans doute la Cour si elle était interrogée sur l'admissibilité de mesures restreignant l'accès des médias à l'information, par exemple. Quant à la peur utilisée par les médias à des fins commerciales, les textes du Conseil de l'Europe renvoient à juste titre à l'autorégulation de la profession. Sur tous ces points, l'Europe est sur la bonne voie. Toute l'Europe ?

## Notes

1. *Internet en liberté surveillée, 11 septembre 2001-11 septembre 2002*, Rapport élaboré par Reporters sans frontières, Paris, 2002.
2. Rapport précité, p. 6. Le choix du nom de cette loi n'est pas innocent. Il visait à étouffer la contestation, en faisant passer pour anti-patriotes ceux qui auraient voulu s'y opposer.
3. Document préparé par l'Article 19 pour la Conférence de l'UNESCO sur le terrorisme et les médias, édité par le Conseil de l'Europe pour le Panel consultatif sur les médias et le terrorisme, AP-MT (2002) misc 2, décembre 2002, p. 7.
4. Aidan White, *Journalism and the War on Terrorism, Final Report on the Aftermath of September 11 and the Implications for Journalism and Civil Liberties*, International Federation of Journalists (éd.), septembre 2002, p. 33 sqq.
5. Projet préliminaire du 24 janvier 2003. MM-S-FR (2003) 6 rev 1. L'auteur de ces lignes est membre dudit groupe, où il représente la Suisse. Voir aussi la Résolution adoptée par la Conférence de l'UNESCO sur « Le terrorisme et les médias », Manille, 1-2 mai 2002.
6. Affaire Sener v. Turquie (n° 26680/95), du 18 juillet 2000.





# LA PEUR AU TEMPS DE LA CATASTROPHE

**Prof. Daniel CORNU (Université de Neuchâtel, Centre Romand de Formation des Journalistes)**

## La peur sous l'angle philosophique

La peur est un sentiment. Elle relève de l'émotion et non de la raison. Elle n'est cependant pas nécessairement déraisonnable. Toute la difficulté est là. La science et la philosophie sont capables d'évacuer certaines peurs infondées : plus personne n'ignore aujourd'hui ce qu'est une éclipse solaire et ne serait terrorisé comme le sont les Incas façon Hergé dans *Le Temple du soleil*. Elles sont inaptes à les maîtriser toutes. C'est tant mieux. L'observation des animaux montre que la peur leur permet d'adapter leur comportement face à des dangers réels ou prévisibles. L'homme n'est pas soumis à une autre loi. La peur tient lieu d'alerte, réveille la vigilance, incite à l'action (anéantir la cause de la peur ou s'en protéger).

La peur est ambivalente. Elle peut déclencher une réaction de prudence raisonnable aussi bien que de panique irraisonnée. Elle est au fondement des travaux de plusieurs penseurs contemporains. Le philosophe Hans Jonas établit *Le Principe responsabilité* (1979) sur l'avenir incertain de la planète. Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les actions de l'homme pourraient se révéler irréversibles. Il existe une urgence à penser une éthique pour la civilisation technologique : « La peur qui fait essentiellement partie de la responsabilité n'est pas celle qui déconseille d'agir, mais celle qui invite à agir ».

Si la réflexion de Jonas est orientée à la discussion des utopies et des théories du progrès, c'est la notion de catastrophe qui nourrit le dernier livre de Jean-Pierre Dupuy, *Pour un catastrophisme éclairé* (2002). Dupuy est l'auteur de plusieurs ouvrages de philosophie sociale et politique, dont *La Panique* (1991) et *Logique des phénomènes collectifs* (1992). Face aux catastrophes promises – désastre écologique, effondrement économique, violence terroriste, prolifération des armes de destruction massive, dérives scientifiques, etc. – les théories ordinaires de la précaution et de la prévention sont impuissantes à assurer la protection requise. Les premières parce qu'elles entretiennent l'illusion que le danger est conjuré, et donc d'une certaine manière effacé. Les secondes parce qu'elles proposent des mesures que l'ampleur de la catastrophe à venir situera à un niveau dérisoire – à quoi ont servi les contrôles à l'entrée du World Trade Center de New York quand la

destruction est provoquée par la percussio des tours par deux avions de ligne ? Il convient donc, selon Dupuy, de se fonder désormais sur la certitude de la catastrophe. « Quand l'impossible est certain », comme l'envisage le sous-titre de l'ouvrage. Ce renversement change la manière de penser le présent, qui est placé désormais non sous l'éclairage du passé, de l'expérience, mais du futur, de l'annonce que le pire est toujours sûr. Il suggère une approche nouvelle des politiques de sécurité et de la gestion des risques. Il ne verse cependant pas dans le fatalisme, puisque l'issue paradoxale de la démarche est que les catastrophes ne pourront être évitées que si l'action est menée dans la certitude qu'elles se produiront fatalement. Thomas Hobbes avait fait de la peur (peur égoïste, il est vrai) le « premier mouvement » du bien commun. Dupuy accorde la même portée heuristique à la conscience collective de la catastrophe inéluctable.

Ce thème est au cœur de l'exposition « Ce qui arrive », présentée à Paris jusqu'à fin mars 2003. La conception en revient au philosophe Paul Virilio, qui s'est saisi d'un constat de Hannah Arendt, « la catastrophe et le progrès sont l'avvers et le revers d'une même médaille ». Lors d'une émission de télévision diffusée par la chaîne *Arte* (« Metropolis », 4 janvier 2003), Virilio signale le passage de l'accident local, dont l'impact est limité dans l'espace et dans le temps (le naufrage du *Titanic*), à l'accident global, dont Tchernobyl et l'attentat contre les Twin Towers sont les premières et prémonitoires illustrations. Virilio relève aussi que l'écart est considérable entre les moyens engagés et l'ampleur de la catastrophe: dix-neuf hommes, armés seulement de cutters, ont suffi pour détourner des avions de ligne, percuter les tours, s'écraser sur le Pentagone, provoquer la mort de trois mille personnes et remettre en question la sécurité de la planète.

## **Peur et courage, peur et confiance**

La peur peut donc être raisonnée. Dans l'Antiquité, elle est reconnue comme légitime. Il est admis que l'homme soit amené à craindre certaines choses, à les craindre d'une certaine manière et en certaines circonstances. Mais la peur n'est jamais le dernier mot. Elle est rapportée au courage, comme vertu capable de la surmonter ou d'en combattre les causes – sur le courage, lire le chapitre que lui consacre André Comte-Sponville dans son *Petit traité des grandes vertus* (1995) et le bel article de Monique Canto-Sperber dans le *Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale* (1996). Le courage tient à la fois à la capacité de dépasser la peur et à celle de supporter les souffrances, de montrer patience et fermeté face à l'adversité. Il peut être courage physique ou courage moral. Il n'est pas aveugle.

Aristote déjà le soumet, comme toute autre vertu, à une appréciation en situation. Il ne peut être qu'un acte approprié face à un danger réel. Il n'est pas le fait de l'homme insensible à la peur, ni du téméraire, ni l'effet d'un excès de confiance en soi. Plus tard, Thomas d'Aquin ajoute une dimension au courage, qui s'impose aujourd'hui comme un antonyme plus fréquent de la peur: la confiance (dès lors, le contraire du courage est moins la lâcheté que la peur). Les dispositions de confiance, de persévérance, de liberté à l'égard de l'anxiété sont les parties constitutives du courage. La confiance vient de la supériorité acquise à l'égard de la peur ou de l'adversité.

### **Peur et responsabilité des médias : quelques questions**

Comment la peur est-elle communiquée? Qu'en font les médias contemporains? Se contenteraient-ils d'une exploitation à courte vue, à des fins politiques ou commerciales? Des indices existent, qui justifient que la question soit posée. Une étude de TNS Media Intelligence (*Le Monde* du 28 mai 2002) démontre que les chaînes de télévision françaises, *TF1* en particulier, ont accru leur couverture de la violence durant la campagne présidentielle, avant que cette attention ne chute subitement entre les deux tours. On a pu lire dans ces variations une intention de favoriser la droite, puis la volonté de ne pas faire le lit de l'extrême-droite. Le traitement d'un fait divers a tenu lieu de révélateur (un père de famille « lynché » par des jeunes à Dreux et présenté comme victime alors qu'il était lui-même armé d'un cutter, précision qui ne fut donnée que plus tard). Côté commercial, on parle de « terror business », par l'exploitation complaisante d'images provenant d'Al-Qaida ou de sa nébuleuse, images obtenues dans des conditions souvent douteuses, probablement achetées (c'était le cas de cassettes diffusées en été 2002 par la chaîne *CNN*), dont rien n'atteste sûrement l'authenticité documentaire (*Le Monde* du 31 août 2002). La peur, semble-t-il, fait vendre. Sur un mode mineur, et sur un sol suisse encore relativement préservé, il est significatif qu'un journal du dimanche ait consacré, au moment du dernier changement de millésime, un sondage à « Ce que redoutent les Suisses ». Peuple heureux et sans histoire (apparemment), les Suisses ont peur du chômage plus que de la guerre et, presque autant que de la guerre, des conflits sociaux.

Dans le déploiement public des peurs, réelles ou fictives, graves ou bénignes, les médias sont évidemment responsables, au sens où l'entend Max Weber lorsqu'il oppose l'éthique de la responsabilité à l'éthique de la conviction. Responsables de prendre en compte dans leur présentation de l'actualité l'ensemble des

conséquences possibles. Responsables aussi d'apprécier avec discernement les situations, de redouter ce qui doit l'être, de répondre aux dangers et aux menaces de manière appropriée et au moment opportun. Ces attitudes représentent la meilleure manière de ne pas céder à la peur puisqu'elles sont constitutives du courage. Mais comment s'y tenir quand aux peurs civiles se substituent des peurs planétaires et que l'avenir est surplombé de catastrophes annoncées ?

## **Références bibliographiques**

COMTE-SPONVILLE, André, *Petit traité des grandes vertus*, Paris : PUF, 1995.

*Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale*, ss. la dir. de Monique Canto-Sperber, Paris : PUF 2001, 3<sup>ème</sup> éd.

DUPUY, Jean-Pierre, *La panique*, Paris : Laboratoires Delagrangé, 1991.

—, *Introduction aux sciences sociales : Logique des phénomènes collectifs*, Paris : Ellipses, 1998.

—, *Pour un catastrophisme éclairé : quand l'impossible est certain*, Paris : Seuil, 2002.

JONAS, Hans, *Le principe responsabilité : une éthique pour la civilisation technologique*, Paris : éd. Du Cerf, 1990 (éd. originale en allemand 1979).